



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure **Lots 1 577 693, 1 577 211, 1 577 209, 1 578 877,** **1 578 878, 1 577 208 et 1 577 210 (boul. Perrot)**

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble à être construit sur les lots 1 577 693, 1 577 211, 1 577 209, 1 578 877, 1 578 878, 1 577 208 et 1 577 210 (boulevard Perrot), ayant pour objet d'autoriser :

- que le bâtiment principal soit à 0,3 mètre de la ligne latérale du terrain au lieu de la distance minimale de 6 mètres;
- que le bâtiment principal soit à 7,2 mètres de la ligne arrière du terrain au lieu de la distance minimale de 10 mètres;
- que le bâtiment principal empiète de 2,5 mètres dans la bande riveraine de 10 mètres;
- que toutes les composantes fixes de la terrasse du toit soient à une distance minimale de 0 mètre des murs;
- que l'espace de stationnement soit situé en cour avant.

Le conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 3 octobre 2017 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de ladite séance.

Le présent avis peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, aux heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Web à www.ile-perrot.qc.ca.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce 15 septembre 2017.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière